

PÊCHE AU HOMARD, I. P.-E.

M. HACKETT: Le gouvernement se propose-t-il de mettre en force des règlements de nature à prohiber complètement la pêche du homard destiné à la mise en boîte, sur le littoral de l'Île du Prince-Edouard, pendant une période de trois ans, tel que le rapportent les journaux des provinces maritimes?

M. FOSTER: Non.

COMMISSION MÉDICALE—LOUIS RIEL.

M. COURSOL: Le gouvernement, depuis la condamnation de Louis Riel, a-t-il nommé une commission médicale pour s'enquérir de l'état mental du prisonnier? Si oui, la commission a-t-elle envoyé un rapport au gouvernement, et le gouvernement a-t-il l'intention de mettre ce rapport devant la Chambre, et quand?

Sir JOHN A. MACDONALD: A la suite de certaines représentations, le gouvernement a fait faire une enquête par deux médecins praticiens sur l'état mental de Louis Riel, depuis sa condamnation; il s'est aussi procuré un rapport sur ce sujet, du chirurgien visiteur. Ces rapports seront déposés devant la Chambre immédiatement, si on les demande, et l'honorable député peut les demander maintenant, du consentement de la Chambre.

M. COURSOL: Je propose qu'il soit produit une copie des rapports faits par la commission médicale chargée de s'enquérir de l'état mental de Louis Riel, après sa condamnation.

La motion est adoptée.

LE NORD-OUEST—CONCESSIONS DE TERRE A M. VALIN, M.P.

M. CASGRAIN: Je demande un rapport des concessions de terres accordées à M. Valin, M.P., dans les territoires du Nord-Ouest, avec la date des lettres patentes pour icelles, leurs quantités, localités, prix et paiements, et de toutes les concessions ainsi faites, soit à M. Valin seul, soit à d'autres en société avec lui.

M. l'Orateur, il est important, je crois, de constater quels sont ceux des députés de cette Chambre qui ont reçu quelques octrois du gouvernement sous forme de terres dans les territoires du Nord-Ouest. Mon but, en faisant cette motion se rapportant aux membres de cette Chambre, est de savoir si quelques-uns d'entre eux ont reçu des faveurs ministérielles directes, et de plus si quelques uns de ces octrois de terres peuvent venir en conflit avec les droits, soit des métis, soit des sauvages, soit de certains occupants. Je crois, M. l'Orateur, que l'honorable député de Montmorency (M. Valin), d'après les informations que j'ai reçues, est un de ceux qui ont reçu de ces octrois.

Dans le mois de décembre dernier, une assemblée devait avoir lieu dans le comté de Montmorency. L'honorable député était invité à y assister, et là on devait lui poser certaines questions et lui demander de faire certaines déclarations au sujet des événements qui se sont passés dans le Nord-Ouest, et en particulier s'informer de lui si par hasard il n'avait pas reçu quelque octroi de terre du gouvernement, et si par hasard aussi cet octroi de terre ne se trouvait pas compris dans les limites de l'octroi considérable fait à une certaine compagnie dans le township Langevin, octroi qui prenait pour ainsi dire *in globo* la totalité de la paroisse de Langevin, ainsi que l'église et le presbytère. Le député de Montmorency, mon honorable collègue, n'a pas jugé à propos de se rendre à cette assemblée; il a décliné l'invitation, mais il était présent par son employé, celui que je pourrais appeler son *factotum*, M. Vallerant, accompagné d'autres personnes qu'on appelle vulgairement en anglais *bullies*, pour empêcher par violence la tenue de l'assemblée. La conséquence a été que les électeurs de l'endroit n'ont

pas pu avoir les informations requises, et ces informations, qui auraient pu être utiles à tous les électeurs du pays, n'ont pas été mises devant le public.

Je crois que la seule manière de les obtenir est d'avoir recours à l'autorité de cette Chambre pour découvrir la vérité, pour savoir quelles sont les quantités d'acres de terre que l'honorable député de Montmorency a obtenues du gouvernement, leur localité, et jusqu'à quel point ces concessions peuvent affecter les droits des tiers. Je dois dire en passant que les fauteurs de ces troubles à Château-Richer ont été traduits devant la police correctionnelle et ont subi diverses punitions, tant par l'amende que par l'emprisonnement. Mais le but de l'assemblée n'a pas été atteint, et, comme j'ai eu l'honneur de le dire, nous n'avons pas eu les informations que l'honorable député, je crois, est tenu de fournir à ses commettants et aux électeurs du pays en général. C'est pourquoi, M. l'Orateur, je fais la présente motion.

M. VALIN: M. l'Orateur, l'honorable député de l'Islet (M. Casgrain) m'a attaqué dans son discours; il a dit qu'il avait convoqué une assemblée dans le comté de Montmorency, à Château-Richer, et que je n'avais pas même daigné répondre à l'invitation. Je sais qu'il y a une armée que nous appelons l'Armée du Salut, qui est descendue à Château-Richer et que l'on m'a envoyé une invitation. Je n'ai pas répondu à cette invitation parce que je ne reconnais pas le parti national. Le seul parti national que je reconnaisse, c'est celui qui existe maintenant dans le parti conservateur. Il m'a accusé d'avoir envoyé à cette assemblée une bande de fiers-à-bras. Eh bien! je dois dire à l'honorable député que je n'ai pas envoyé de fiers-à-bras à cette assemblée, mais je sais qu'en même temps que l'on m'invitait à prendre la parole à cette assemblée, l'on organisait une bande de ces fiers-à-bras, et, chose étonnante, je l'ai appris d'un de ceux que l'on se proposait d'engager; il est venu me trouver me demandant si je faisais une organisation et que si je voulais l'engager il y irait de préférence pour moi. Je lui ai répondu: si ces messieurs veulent engager des fiers-à-bras pour se protéger, qu'ils le fassent, moi je n'ai pas besoin de protection, je n'y vais pas, et au reste, je ne crains pas d'aller dans mon comté sans fiers-à-bras. Je vous remercie de vos services et vous pouvez continuer votre engagement avec ces messieurs et aller avec eux si cela vous fait plaisir.

Eh bien! il paraît que ces messieurs sont descendus à Château-Richer avec leur armée de fiers-à-bras; mais il paraît aussi que le discours de l'honorable député de l'Islet n'a pas pu sortir, il est resté dans son intérieur, dans son ventre, et il a toujours renflé depuis ce temps-là; quand il a vu cela, il a pris la voie des journaux, et qu'a-t-il dit? Il m'a accusé d'avoir des terres dans le Nord-Ouest et d'être en société avec l'honorable M. Langevin, l'honorable M. Caron, M. McGreevy, l'honorable M. Ross et quelques autres, et que ces terres se trouvaient dans le township appelé le township Langevin, où il y avait des métis et des sauvages, et que c'était là une des causes de la rébellion du Nord-Ouest, vu que nous voulions les chasser de là. J'ai nié le fait; j'ai dit que je n'avais rien eu à faire avec les ministres, dans ce sens-là; que je n'avais aucune société avec ces messieurs; je le nie encore aujourd'hui; et je crois que je fais mon devoir en disant que les ministres ne m'ont fait aucun présent de terres, car l'honorable député a insinué que nous avions eu des présents de terres au Nord-Ouest, et que nous avions fait de grands bénéfices; et que c'était ce qui me donnait de l'élan pour supporter mes amis.

Je répète devant cette Chambre ce que j'ai déjà dit; c'est que j'ai toujours été conservateur, que je le suis encore, et que je ne suis pas prêt à changer de politique, et à suivre l'armée du salut, à moins que l'honorable député de l'Islet ne puisse me répéter le grand discours qu'il a prononcé à Château-Richer.